

RÉUNION DU 07 DECEMBRE 2010

Date de convocation
26/11/2010

Date d'affichage
29/11/2010

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

L'an **deux mil dix, le sept décembre à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 26 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Présents : Hervé QUÉREL, Alain MAHÉRAULT, Natacha PERRIER, Vincent DOUVENOULT, René RICHARD, Claudine LEFEUVRE, Patrick HULMEL, Alain CROISÉ, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE, Nathalie HOUDAYER et Stéphane GUILBERT.

Absent ayant donné procuration : Claude GESBERT à René RICHARD.

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Sortie de biens obsolètes de l'inventaire – Emprunts salle bivalente – Dossier de Consultation des Entreprises salle bivalente – Convention d'entretien du parc de boîtes CIDEX – SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont – Intégration en investissement de la plaque cimetière – Questions et informations diverses.

SORTIE DE BIENS OBSOLETEES DE L'INVENTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de sortir de l'inventaire 2010 les biens obsolètes suivants, acquis avant le 1^{er} janvier 2005 :

- Logiciel MAGNUS formation, n°24,
- Logiciels MAGNUS, n°24b,
- Ordinateurs secrétariat, n°92.

REALISATION D'UN EMPRUNT A TAUX FIXE AVEC 1^{ère} ECHEANCE ANTICIPEE

M. le Maire donne la parole à M. MAHÉRAULT. Le conseil est informé que la commission finances s'est réunie le 09 novembre dernier afin d'étudier les propositions de 4 banques (DEXIA, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole).

Après en avoir entendu l'exposé, et pour assurer le préfinancement du projet de la construction de la salle bivalente, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité, et décide :

Article 1 : D'autoriser M. le Maire de LONRAI à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de **460 000 €**, dont le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 1 première échéance de 31 047.73 € en date du 20/04/2011
- 19 échéances annuelles de 31 047.73 à compter du 20/04/2012

Le déblocage du prêt interviendra avec effet au 20/01/2011.

Les dates ci-dessus mentionnées sont adaptables aux souhaits de l'emprunteur dans le respect du délai indiqué (trois mois).

Article 2 : Le taux nominal contractuel de l'emprunt sera de : 3,31% en taux fixe, en mode d'amortissement progressif du capital.

Le taux effectif global ressort à : 3,31%.

Aucune commission d'intervention ne sera versée à la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie à la réalisation du prêt.

Article 3 : Le conseil municipal de LONRAI s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article 4 :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- De donner le cas échéant délégation à M. MAHÉRAULT en sa qualité d'adjoint pour suppléer monsieur le Maire dans cette formalité.

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE COURT TERME DE TRESORERIE

M. le Maire donne la parole à M. MAHÉRAULT. Le conseil est informé que 2 banques ont répondues (Crédit Mutuel, Crédit Agricole). Il précise que l'ouverture d'une ligne de trésorerie ne figure pas en recette dans le budget communal, seules les dépenses y seront inscrites. Par conséquent, la gestion nécessitera de piloter en interne un budget à part.

Après en avoir entendu l'exposé, et pour assurer le préfinancement du projet de construction de la salle bivalente, le conseil municipal a délibéré à la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions, et décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, une ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
 - Montant de la ligne : 500 000 €
 - Indice : EURIBOR 3 mois moyenné de 1,247 %
 - Marge : + 0,250 %
 - Paiement des intérêts : trimestriel
 - Montant minimum par tirage : 5 000 €
 - Frais de dossier : 200 €
- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Une étude de refinancement de l'emprunt du Bourg Est et de l'emprunt de l'Aménagement Bourg a été réalisée par DEXIA et le Crédit Mutuel. Malgré des taux d'intérêts revus à la baisse, les échéances annuelles renégociées restent supérieures à celles actuelles, ceci étant du aux frais de dossier et aux pénalités.

SALLE BIVALENTE - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

M. le Maire présente le DCE de la salle bivalente transmis par le cabinet d'architecture PENNERON qui comprend :

- 1) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot.
- 2) La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- 3) La notice Haute Qualité Environnementale
- 4) La notice acoustique
- 5) La charte de chantier à faibles nuisances
- 6) Le planning
- 7) L'étude de sol n°AMA09150 du 05 novembre 2009
- 8) Le diagnostic géotechnique mission G5 n°AMA09161 du 08 septembre 2010
- 9) Le rapport initial du contrôle technique
- 10) Le plan général de coordination
- 11) Le dossier des plans

M. le Maire expose également les remarques formulées par M. KNAPP qui a réalisé une première et rapide analyse des documents du DCE montrant quelques critères non satisfaits sur :

- la notice environnementale (cibles 4, 2, 8)
- la charte de chantier à faibles nuisances (points 2, 3 et 5.1)
- la notice acoustique (point 1.5)
- le CCTP (lots 3, 7, 8, 4, 13)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises du cabinet d'architecture PENNERON tel que présenté.
- Demande qu'une mise à jour du DCE soit effectuée suite aux observations émises par M. KNAPP, étant entendu que ces remarques n'auront aucune incidence sur le délai de remise du dossier fixé semaine 50, en vue de la publication de l'avis d'appel à la concurrence.

CONVENTION D'ENTRETIEN DU PARC DE BOITES CIDEX

M. le Maire a rencontré M. POTTIER Directeur d'Etablissement Courrier de Alençon qui a proposé la mise en place d'une organisation spécifique de la distribution fondée sur le regroupement des points de desserte, afin de faciliter l'organisation des tournées de la Poste. L'adhésion au système de distribution CIDEX nécessite l'établissement d'une convention, étant entendu que l'équipement terminal CIDEX appartient à la Poste et que la commune met à disposition l'emplacement nécessaire à l'implantation d'une batterie CIDEX.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'implantation de boîtes CIDEX.

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

Conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement, le conseil municipal doit transmettre au Président de la Commission Locale de l'Eau son avis sur le projet de SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont adopté par la Commission Locale de l'Eau le 15 Octobre 2010.

M. le Maire précise qu'à l'issue de cette phase de consultation, le projet de SAGE sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, et sera ensuite soumis à enquête publique conformément au décret n°2007-1213 du 10 août 2007.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et pris connaissance du plan et des documents qui constituent le dossier, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sarthe Amont.

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES DEPENSES INFERIEURES A UN PRIX UNITAIRE DE 500 € INTEGRATION DE LA PLAQUE DU JARDIN DU SOUVENIR DU CIMETIERE

La circulaire du 1^{er} octobre 1992 du Ministère du budget précise que le seuil au dessous duquel les biens meubles et immeubles sont comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € T.T.C.

Cependant, sur délibération expresse du conseil municipal, un bien meuble d'un montant inférieur peut-être inscrit en section d'investissement à condition que cette décision revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les comptes de charges et de stocks.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'imputer la plaque du jardin souvenir en section d'investissement au compte 2116 pour un montant de 360 € TTC.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Affaire COSNARD : Les membres du conseil prennent connaissance de la nouvelle pièce arrivée au dossier le 13 octobre dernier et sont informés que l'instruction du dossier arrive à son terme. L'affaire sera plaidée le 29 mars 2011.

Abribus : La demande d'installation d'un abribus à proximité du rond point RD1/RD2 faite le 13 septembre dernier au Conseil Général a fait l'objet d'un refus. Le conseil municipal demande qu'un courrier soit adressé à la Communauté Urbaine d'Alençon pour solliciter l'aménagement de l'abribus, et propose en cas de refus de réutiliser celui de la Cuissaye.

Déchets 2011 : La collecte des déchets sur la CUA sera modifiée en 2011. Un nouveau marché est conclu pour la période 2011-2018. Les informations seront communiquées courant janvier.

Renouvellement du marché d'entretien des espaces verts de la CUA pour une durée de 3 ans : Les surfaces et les prestations de compétences doivent être communiquées pour le 14 décembre. Sont inclus actuellement dans les prestations le terrain de sport, les 2 ronds points de la ZI, les espaces verts de la ZI. La construction de la salle réduisant la surface du terrain de sport à entretenir dès 2011, il est proposé d'inclure les lotissements de La Rangée et du Ronceray.

Programmes d'assainissement : Suite au départ en retraite de M. DELAROCHE au service réseaux de la CUA, le jury procédera au recrutement d'un directeur eau-voirie-réseaux le 16 décembre prochain. Le retard des projets est évalué à 9 mois environ.

PLU communautaire : La CUA prévoit la mise en place d'un PLU communautaire en 2014.

Recensement du matériel espaces verts 2011 : Suite aux demandes transmises par les communes membres, la CUA a revu à la baisse le budget investissement 2011 et a fixé l'enveloppe à 150 000 €. La commune de LONRAI a obtenu le taille haies, les autres demandes ayant été refusées.

Fonds de solidarité 2009 : Les soldes de fonctionnement (16 872.29 €) et d'investissement (3 817 €) ont été versés.

Effractions : Des effractions ont été commises sur la porte de l'atelier, sur les portails de la cour de l'atelier et de l'école le vendredi 03 décembre. Le dépôt de plainte a été fait le lundi 06 décembre.

Demandes de subvention Associations : Les associations recevront prochainement un document à compléter et à retourner avant le 31 janvier 2011.

Les Coquelicots : L'éclairage est en fonctionnement depuis lundi 06 décembre.

Calendrier budgétaire 2011 : Intervention d'Alain MAHÉRAULT proposant les dates de la commission finances et de conseil municipal pour la préparation et le vote du budget.

Extension ZI de LONRAI : La demande de panneau publicitaire a été refusée car la zone n'est pas viabilisée. Une rencontre avec M JAMBET a lieu le 23 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 21 heures 50.

Hervé QUÉREL

Alain MAHÉRAULT

Natacha PERRIER

Vincent DOUVENOULT

René RICHARD

Claudine LEFEUVRE

Patrick HULMEL

Alain CROISÉ

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Nathalie HOUDAYER

Stéphane GUILBERT